

LES ENSEIGNEMENTS

Enseignement général :

- Français
- Histoire-Géographie et EMC
- Mathématiques
- Physique-Chimie
- EPS
- Anglais
- Arts Appliqués

Enseignement professionnel :

- Enseignement professionnel de spécialité - **11,5h en première année - 12h en deuxième année**
- Prévention Santé Environnement - **1h**

LES PFMP

La formation des élèves est complétée par des Périodes de Formation en Milieu Professionnel.

Sur les deux années, les élèves réalisent **obligatoirement 14 semaines** en entreprise.

Depuis la rentrée 2023, ces PFMP amènent au versement d'une allocation de l'Etat pour valoriser le travail accompli.

Le lycée Clément Ader travaille régulièrement avec de nombreuses entreprises Seine et Marnaises ou encore avec la SNCF et la RATP.

Le lycée mène également une politique d'ouverture européenne dans le cadre du programme Erasmus.

Accessibilité : RER, Bus
Internat dans l'établissement



76 rue Georges Clémenceau
77220 TOURNAN EN BRIE

 01 64 07 20 18

<http://www.lyceeader.eu/>



CAP ELECTRICIEN

(2 ANS)

La validation des acquis se fait entièrement sous forme de Contrôle en Cours de Formation (CCF).

Une grande partie de l'évaluation des compétences professionnelles de l'élève est réalisée par le tuteur lors des Périodes de Formations en Milieu Professionnel (PFMP).

METIER

Le titulaire du CAP Electricien est un ouvrier professionnel. Il participe, sous la responsabilité d'un personnel de qualification supérieure, à des tâches de préparation, de mise en service fonctionnelle et de maintenance préventive d'installations électriques (courants forts et courants faibles).



SECTEURS

Les activités professionnelles peuvent s'exercer dans les secteurs :

- du bâtiment (résidentiel, tertiaire, industriel)
- des réseaux
- des éco-quartiers et infrastructures
- de l'industrie

TRAVAUX REGLEMENTES

Le CAP Electricien est soumis aux travaux réglementés. Les élèves mineurs doivent donc obtenir une dérogation, pour l'utilisation de matériels électriques motorisés, accordée par l'inspection du travail sur avis favorable du médecin scolaire. Cet avis sera émis après la réalisation d'une visite médicale, au sein de l'établissement.

L'état de santé de l'élève doit donc être conforme aux attentes induits par les travaux réglementés, notamment en terme de compréhension et de respect des règles de sécurité.

INSERTION PROFESSIONNELLE

A l'issue de leur formation, les titulaires du CAP Electricien peuvent s'insérer dans la vie active. Les besoins en recrutement sont nombreux dans la région Ile de France.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Spécialisations complémentaires
- Poursuite envisageable en première professionnelle MELEC **sur dossier**. Ce projet de poursuite d'études est à travailler, en amont, avec les enseignants.

La formation en baccalauréat professionnelle peut se faire sous la forme scolaire ou sous statut d'apprenti.

